



Confinement : que deviennent les licences et abonnements souscrits auprès des fédérations sportives et des salles de sport ?

L'AFOC diligente une enquête portant sur les mesures prises par les salles de sport et les plus grandes fédérations sportives en direction de leurs clients ou de leurs licenciés afin de leur proposer une contrepartie compte tenu de la fermeture des salles et clubs pendant cette période de confinement.

En France, la taille du marché du *fitness* est estimée à 2,5 Mds€ générés par environ 4 000 clubs. Près de 5,5 millions de Français sont inscrits dans une salle de sport. Une enquête menée par les services de la répression des fraudes en 2017 avait recensé un taux d'anomalie très élevé (67 % des établissements visités) justifiant le maintien d'une pression de contrôle forte sur le secteur. Parmi ces anomalies, de nombreuses clauses abusives dans les contrats et des conditions contractuelles peu claires.

Quant aux clubs des Fédérations sportives, ils enregistrent plus de 7 millions de licenciés pour les 10 plus importantes d'entre elles. Des frais d'inscription au club peuvent s'ajouter au prix de la licence.

Compte tenu des interrogations de nos adhérents et des consommateurs en général et de l'impossibilité de fréquenter les salles et les clubs de sport, l'AFOC a donc interrogé une vingtaine d'enseignes de sport et de remise en forme et les 10 plus grandes fédérations sportives pour connaître leurs décisions et consignes afin de proposer à leurs adhérents des solutions de report ou de remboursement des abonnements ou des licences payés.

L'AFOC communiquera prochainement les réponses qui lui seront parvenues.

Pour ton contact : Etienne Defrance edefrance@afoc.net

Le Secrétaire Général

D. ROUSSET

Association Force Ouvrière Consommateurs – Association agréée par les Ministères de l'Economie et de la Justice 141, Avenue du Maine - 75014 Paris Tél. : 01 40 52 85 85 - Fax : 01 40 52 85 86